

DECLARATION EXERCICE 2017

Taxe sur les antennes de mobilophonie

ANT - N° de Matricule:



FINANCES – Taxes

Rue Auguste Danse 3

3^{ème} étage

1180 BRUXELLES

☎ 02/348.68.56

Fax: 02/348.65.37

E-mail: taxpub@uccle.brussels

V/Réf :

Lieu d'imposition à Uccle :

Dénomination officielle exacte de l'opérateur :

Adresse : Siège social :

Siège d'exploitation :

N° TEL:

N° GSM :

Adresse courriel :

N° TVA ou N° d'entreprise :

Antenne	Référence du permis d'environnement	Date d'octroi du PE	Date de placement	Date d'enlèvement	Puissance en dBm	A remplir par l'Administration Communale
N°1						
N°2						
N°3						
N°4						
N°5						
N°6						

PE: permis d'environnement

Nom et qualité du signataire :

La présente déclaration est à renvoyer **dûment complétée, datée et signée avant le.....** à l'administration communale d'Uccle, Service des Finances/Taxes à l'adresse ci-dessus, où des renseignements complémentaires peuvent être obtenus, du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

A défaut de déclaration dans les délais imposés, ou en cas d'insuffisance de celle-ci, le contribuable sera **imposé d'office**, d'après les éléments dont dispose l'administration.

Certifié sincère et exact.

Qualité et **Signature** du déclarant :

Fait à :

Le :

REGLEMENT-TAXE AU VERSO

Indien u een Nederlandstalig exemplaar wenst te ontvangen, gelieve het aan te vragen bij het Gemeentebestuur.